

pourra ce qui, le plus souvent, veut dire jamais. En conséquence le public n'est pas du tout satisfait de la manière dont on étudie les questions relatives au budget et au tarif. Je ne veux pas faire de distinctions odieuses; n'empêche que ceux qui ont à présenter une cause spéciale se voient accorder ce privilège tandis que le public qui, d'ordinaire, pourrait assister aux séances de la commission, n'a pas l'occasion de faire valoir son point de vue; particulièrement à cause du fait que le premier ministre est tant pris par ailleurs.

En terminant son exposé,—lequel, je le répète était très complet, très circonstancié, sauf la dernière partie qui, comme je l'ai noté, aurait exigé, à mon avis, de plus amples explications—mon très honorable ami dans une péroraison éloquente, faisait appel à la coopération et à l'intérêt commun de tous les membres de la députation. Je lui signifie que cet appel eût mieux réussi dans les circonstances si, en accomplissant le devoir que lui imposent ses attributions, il ne s'était pas complu non pas une fois seulement, mais à plusieurs reprises, à faire des comparaisons injustes à l'adresse des honorables membres de la gauche, voire à les dénoncer en termes sévères; et cela au cours d'un exposé que la tradition canadienne a consacré comme l'énoncé le plus important et le plus digne de toute la session du Parlement.

Avant de passer à autre chose je tiens à relever une ou deux de ces attaques: il ne faut pas les laisser passer sous silence. Pour quelque raison mon très honorable ami a paru, à tel moment, sortir des cadres de son exposé budgétaire: il a affirmé que les libéraux avaient tout mis en œuvre pour assurer l'échec de la conférence économique impériale. Le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) lui a demandé si on ne lui avait pas laissé toute liberté; il a fait réponse que nous avions tout fait pour amoindrir et, si possible, anéantir la conférence projetée à Ottawa. Je dis à mon très honorable ami, s'il ne le sait pas encore, et je crois qu'il le sait, que pareil propos est aussi faux qu'absurde. Si la dite conférence n'a pas lieu, la responsabilité en retombera sur le très honorable premier ministre lui-même qui, à la suite de certaines remarques, a quitté l'Angleterre en disant: "S'ils voient dédaigner leur offre de la sorte les Canadiens ne pourront qu'accepter ce refus et agir en conséquence en cherchant par d'autres moyens disponibles à affermir la situation canadienne dans le domaine du commerce mondial." Cette attitude a fait plus de tort à la conférence économique impériale que tout ce que le parti libéral aurait pu faire. Nous avons pris soin de faire connaître notre attitude et notre opinion sur cette conférence au cours d'un débat qui eut lieu au commence-

[L'hon. M. Ralston.]

ment de la session, et nous l'avons fait afin que la Grande-Bretagne, les autres dominions et l'univers en général se rendissent compte qu'en dépit de l'attitude et des méthodes adoptées par le très honorable premier ministre et ses amis, il y avait encore un fort groupe au pays et dans cette Chambre qui favoriserait fortement, accueillerait avec plaisir et appuierait la conduite de négociations faites avec un esprit plus large et plus tolérant que celui dont a fait preuve le très honorable chef du Gouvernement. Nous espérons, à la suite de ce débat, et, nous espérons encore, malgré la déclaration du très honorable premier ministre disant que la conférence économique impériale ajournée ne se réunirait peut-être pas de nouveau, que de concert avec ses conseillers il modifiera son attitude, changera ses méthodes et réformera ses projets, de façon que le Canada puisse reprendre la place qu'elle occupait en Grande-Bretagne avant la dernière conférence impériale, et qu'ainsi avec un programme nouveau et une atmosphère moins chargée on pourrait atteindre les fins visées lors de la convocation de la conférence économique impériale.

En parlant du traité de la Nouvelle-Zélande le très honorable député a montré du doigt notre côté de la Chambre et a dit que nous étions responsables de la perte des privilèges de la préférence britannique, qui nous avaient été retirés par la Nouvelle-Zélande. Je lui ferai remarquer ainsi qu'à la Chambre c'est son parti qui a proposé l'amendement tendant à abroger le traité avec ce pays.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'aurait jamais dû être conclu.

L'hon. M. RALSTON: On a abrogé le traité, et il n'a pas été question du retrait de la préférence britannique avant la dernière session, lorsque mon très honorable ami a grandement mécontenté la Nouvelle-Zélande en doublant le tarif sur son beurre. On était d'avis dans ce pays que le traité en question pouvait être abrogé s'il n'était pas satisfaisant,—il renfermait une disposition à cet effet,—mais lorsque les droits sur le beurre furent portés de 4 c. à 8 c. la livre on a cru qu'il était temps de chercher des débouchés ailleurs. C'est une des difficultés auxquelles mes honorables amis s'exposent en ce qui concerne le commerce. Ils sont très anxieux d'établir un commerce d'exportation, mais pour y arriver il vous faut en même temps avoir un certain commerce d'importation.

Je désire aborder une autre question, peut-être plus importante que celles dont j'ai parlé jusqu'à présent, je veux faire allusion à la critique dirigée contre nous au sujet des Chemins de fer nationaux. Comme je l'ai déjà